

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

L'emprisonnement des Palestiniens, une arme coloniale

Depuis la création d'Israël en 1948 les divers gouvernements israéliens n'ont eu de cesse de soumettre les Palestiniens autochtones, tout en s'emparant de leurs ressources et de leur terre. Pour se faire ils ont eu - et ont - recours à une politique d'expulsion, d'occupation et de colonisation (plus de 600 000 colons à ce jour), de ségrégation et d'emprisonnement.



Salah Hamouri lors de son discours à la Fête de l'Humanité en 2012 © photo : l'Humanité

On compte aujourd'hui près de 6 300 prisonniers palestiniens pour environ 5 millions de Palestiniens sur le territoire occupé, soit 1,2 pour 1000, hommes, femmes et enfants (300). Parmi eux des éluEs, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des responsables politiques et de simples citoyens. Arrêtés lors de manifestations, dans la rue, chez eux pendant la nuit, sur simple suspicion ou sans raison apparente, ils sont détenus dans une vingtaine de prisons sur le territoire israélien, en violation de la IV^e Convention de Genève.

Les conditions de détention y sont très dures, y compris pour les enfants et les malades. Multiples privations, sévices voire torture, dénoncés par de nombreux rapports comme ceux d'Amnesty International, sont monnaie courante. Pour obtenir que leurs droits ne soient plus bafoués, les prisonniers mènent des grèves de la faim, "armes" de dernier recours, comme ce fut le cas au printemps 2017.

Ces dernières semaines plus de 430 Palestiniens ont été arrêtés et les mises en détention administrative se multiplient, en violation du droit international. Condamnés sans preuve, sur la base de dossiers secrets, ces détenus passent de longs mois en détention, renouvelable au gré de l'occupant.

Parmi ces prisonniers, un Français.

Salah Hamouri, citoyen français et avocat palestinien, défenseur des droits humains, a été arrêté fin août chez lui à Jérusalem, de nuit, et emprisonné sans ménagement ni justification. Il a été condamné à 6 mois de détention administrative sur ordre du ministre israélien de la Défense alors que le tribunal avait d'abord prononcé une assignation à résidence avec lourde caution.

Ceci s'inscrit dans le harcèlement dont est victime S. Hamouri depuis qu'il a été relâché d'un premier emprisonnement en 2011 : obstacles à la poursuite de ses

études, interdiction à sa femme et leur bébé de le rejoindre chez eux à Jérusalem etc.

Une campagne de soutien se développe rapidement en France pour demander au président Macron d'intervenir au plus vite pour faire libérer notre compatriote. Elus, citoyens et personnalités de tous bords se mobilisent.

Par le cas de S. Hamouri, c'est encore une fois la politique israélienne à l'encontre du peuple palestinien qui s'affiche, brutale et illégale. Comme la colonisation qui s'intensifie toujours, comme le blocus de Gaza, elle vise à détruire voire briser la société palestinienne afin d'empêcher toute résistance au projet colonial. Elle n'y est pas parvenue, gageons qu'elle n'y parviendra pas //



Lutter contre les idées reçues sur la Palestine et Israël

La Plateforme Palestine réédite son manuel "Palestine/Israël : les instruments pour argumenter". Un outil complet et détaillé pour connaître les idées reçues sur Israël et la Palestine, et être capable de réagir face à ces lieux communs.

Dans le contexte actuel, il est difficile d'aborder la question palestinienne sans tomber dans les polémiques, les clichés ou les amalgames. Parmi les nombreuses informations disponibles sur le sujet, il est aussi compliqué de distinguer une information juste et correcte d'affirmations fausses ou tronquées.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, centre de ressources sur la question palestinienne, publie donc un livret répondant aux idées reçues et lieux communs sur Israël et la Palestine, que vous trouverez ci-joint.

- "Le Mur est une barrière de sécurité, depuis sa construction, les attentats ont très fortement diminué"
- "Les habitants palestiniens de Jérusalem-Est bénéficient des mêmes droits et avantages que les habitants israéliens de Jérusalem-Ouest"
- "D'autres conflits existent dans le monde, bien plus meurtriers que la situation en Palestine"
- "Israël est considéré comme le méchant idéal."

Quiconque est préoccupé par le respect du droit et s'intéresse à la Palestine a été confronté à ce type d'affirmations. Ce livret est un outil interactif, qui se base sur le travail de journalistes, d'historiens et d'organisations internationales et donne les outils pour argumenter. Au-delà d'approfondir sa connaissance sur le contexte israélo-palestinien, il permet de réagir face aux lieux communs, aux caricatures et aux préjugés sur la Palestine et Israël.

L'histoire, le droit, la géopolitique, la solidarité, Gaza, Jérusalem, le Mur, les négociations de paix, les réfugiés... les plus grands dossiers de la question palestinienne sont abordés. Ce livret n'est pas un livre d'histoire, ni de géopolitique, il a été fait par et pour celles et ceux qui se posent des questions sur la Palestine et Israël et qui cherchent les réponses //



La côte de Gaza © photo : Marcin Monko

Gaza sous blocus, inhabitable en 2020

Pendant l'été 2017, la bande de Gaza a focalisé l'attention du mouvement de solidarité avec la Palestine et même de certains médias du fait de la "crise de l'électricité". Israël avait en effet réduit pour moitié sa fourniture d'électricité à la Bande de Gaza suite à la cessation de paiement d'une partie de la facture par l'Autorité palestinienne établie en Cisjordanie occupée, cette dernière estimant que le coût en incombait aux autorités de Gaza. Les Gazaouis ne recevaient alors - au pic de la crise - que 2 heures d'électricité par jour, souvent en pleine nuit.

En cet automne, le "problème Gaza" semble réglé tant le silence médiatique s'est installé. Mais la crise humanitaire y demeure grave. La quantité d'électricité fournie par Israël est inchangée depuis l'été et si les Gazaouis reçoivent au-

jourd'hui 6 heures consécutives d'électricité par jour, c'est grâce à la remise en état des lignes venant d'Égypte et la provision de l'unique centrale de Gaza, peu stable puisqu'elle dépend de la fourniture de pétrole d'Israël. Ainsi, Gaza reçoit environ 100 Mega watts par jour. Ce n'est encore évidemment pas assez pour subvenir aux besoins en électricité de 500 Mega watts par jour pour 2 millions de personnes sous blocus qui subissent encore les conséquences de l'attaque israélienne de 2014.

L'économie de Gaza, déjà très fragilisée, a été gravement impactée par cette crise. Le taux de chômage a atteint 44% (61,9% chez les jeunes) cet été, un record depuis l'attaque israélienne de 2014. Ces chiffres illustrent le manque d'opportunités de développement et de perspectives pour la jeunesse gazaouie. Les taux de suicide et de consommation de drogue ont d'ailleurs augmenté de façon inquiétante.

Concernant l'emploi, on a notamment observé une baisse importante d'employés dans le secteur de la construction à cause du blocus imposé par Israël qui empêche l'entrée de matériel dans Gaza. Les restrictions de circulation des biens et personnes dues au blocus ont été renforcées cette année. Aujourd'hui ce sont deux fois moins de personnes qui sont autorisées à sortir par le passage d'Erez, vers Israël, qu'en

2016 et la tendance est encore à la baisse. Même les malades graves sont très peu nombreux à pouvoir sortir pour bénéficier de soins dans des hôpitaux en Israël ou en Cisjordanie (voir Infos Palestine n°59).

Et lorsqu'ils sont autorisés à sortir via le checkpoint d'Erez, les Palestiniens sont soumis à de nouvelles restrictions discriminatoires : ils n'ont plus le droit, depuis le 1^{er} août 2017, d'emporter du matériel électronique autre qu'un téléphone portable, de la nourriture (alors que le voyage de Gaza en Israël est très long, dû aux multiples contrôles de sécurité), de bagages rigides ou tout type de produits de toilette.

La tentative actuelle de réconciliation entre le Fatah de l'Autorité palestinienne et le Hamas pourrait soulager les Gazaouis, notamment par une réouverture du point de passage de Rafah vers l'Égypte, ou si l'Autorité palestinienne accepte de payer la facture totale d'électricité. Mais cela ne doit en aucun cas soustraire Israël à sa responsabilité - en tant que puissance occupante - de subvenir aux besoins de la population de Gaza en vertu de la IV^{ème} Convention de Genève. C'est également à l'État israélien de lever le blocus qui constitue une punition collective interdite selon cette même convention dont il est partie, et qui rendra Gaza inhabitable d'ici 2020 selon l'ONU //



Amina Abdulhaq

© photo : Plateforme de Ong françaises pour la Palestine

“ Tout est fait pour forcer les Palestiniens à quitter Jérusalem-Est ”

Durant l'été 2017, de nouvelles constructions ont été recensées dans les colonies illégales de Jérusalem-Est, avec un projet de plus de 2 300 nouveaux logements en juillet, soit une augmentation de 30% par rapport à l'ensemble de l'année dernière selon l'ONU. Amina Abdulhaq, directrice de l'association Al Bustan de Silwan, un quartier menacé de Jérusalem-Est, nous expose les différentes politiques israéliennes pour transférer de force les Palestiniens hors de Jérusalem.

De quelle période datent les politiques israéliennes visant au déplacement de la population palestinienne à Jérusalem ?

Dès le premier jour de l'occupation en 1967, Israël a souhaité qu'il y ait davantage d'Israéliens juifs que de Palestiniens à Jérusalem-Est. Aujourd'hui, après 50 ans

d'occupation, nous constatons que les colons représentent 44% de la population de Jérusalem-Est.

Quand les Israéliens ont débuté l'annexion en 1967, ils ont appliqué la loi nationale israélienne aux Palestiniens en les considérant comme des immigrés venus de Jordanie. Puis ils ont commencé à créer un environnement coercitif basé sur des lois, des politiques et des mesures - contraires au droit international - afin de déplacer, directement ou indirectement, les Palestiniens de Jérusalem-Est.

Pouvez-vous nous donner des exemples de lois et mesures qui créent cet environnement coercitif pour les Palestiniens ?

Il existe de nombreuses lois dont le but est de déplacer les Palestiniens, à commencer par ce statut de "Résident Permanent" que le Ministère israélien de l'Intérieur peut vous retirer à tout moment.

Il y a aussi les règles d'urbanisme et le problème du découpage de la ville en zones selon lequel la plupart des terres à Jérusalem-Est sont considérées comme des espaces naturels ou des espaces publics inexploitable pour la population palestinienne. Il est presque impossible pour les Palestiniens d'obtenir un permis de construction pour une maison et cela

empêche leur développement naturel. Il y a également la "Loi des Absents" qui établit que tous les Palestiniens ayant fui Jérusalem-Est pendant la guerre des Six jours en 1967 voient leurs terres placées sous contrôle du gouvernement israélien qui les transfère à des organisations sionistes afin d'étendre les colonies de peuplement à Jérusalem-Est.

Des ordres d'évictions sont ainsi émis par les autorités à l'encontre de familles palestiniennes. Dans le village jérusalémite de Silwan, par exemple, se trouve le "quartier yéménite" : 90 maisons y font l'objet d'un ordre d'éviction du tribunal selon lequel ces biens appartenaient à des Juifs yéménites dans les années 1800 et que ces propriétés devraient donc être rétrocédées aujourd'hui. Dans le quartier d'Al-Bustan, toujours à Silwan, 88 familles ont reçu un ordre immédiat d'éviction et de démolition en 2005, sous couvert d'un article de loi basé sur l'intérêt général. Un "intérêt général" qui consiste à déplacer près de 1200 résidents du quartier afin de construire un parc national en relation avec un épisode de l'Ancien Testament. Ainsi, l'intérêt général bénéficie toujours aux seuls colons, mais jamais aux Palestiniens. De nombreuses autres lois participent à créer cet environnement coercitif. Tout est fait pour forcer les Palestiniens, et particulièrement les jeunes, à quitter Jérusalem-Est. //

INFOS PALESTINE N° 60 - DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - **COMITÉ DE RÉDACTION :** Alice Garcia, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSPP) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // La Forge // Génération Palestine - Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIJPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

MEMBRES OBSERVATEURS : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International Médecins du Monde - France (MDM-France) // Première Urgence Internationale (PUJI) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)